



Mairie de VERRIERES

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 3 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, M. VIAUD Christophe.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe – Mme VERGNAUD Catherine - Mme THIMONIER Sylvie – M. DEMEESTER Guillaume - Mme DECHATRE Sylvie - M. CARPENTIER Régis - M. FROMENTEAU Michel - M. LEDEVIN Mikael - Mme ROBERT Catherine - M. MOISY Patrick - M. GIRAULT Pierrick

Etaient absents excusés : Mme BELLO Valérie- Mme REBEYRAT Bernadette - Mme METAYER Catherine - M. BLANCHARD Olivier

Etaient absents :

A été nommé secrétaire : M. DEMEESTER Guillaume

Date de convocation : 29/08/2025	Nombre des membres : - en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 10
--	--

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02/07/2025 :

Le PV est approuvé sans demande de modification.

Point à rajouter à l'ordre du jour :

Devis pour la réfection d'une partie du chemin du Theil

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 1^{er} octobre 2025 – 20h30

1 - Finances

Point sur la trésorerie

L'information est donnée en séance. M. Le Maire ajoute que malgré les travaux et les entreprises qui sont payées en temps et en heures, la trésorerie de la commune se maintient. Les demandes de subventions ont été réalisées.

Proposition de devis pour l'achat d'une rampe pour l'église

Lors du conseil du mois de juillet 2025, il avait été proposé de procéder à l'achat d'une rampe d'accès en aluminium striée de 900 de large sur 1000 de long et pour une hauteur de 150mm ainsi que d'une cornière 70X50 en aluminium striée longueur 2000 afin de faciliter l'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite. Un devis avait été demandé en ce sens à la société LANNEAU ET FILS. Cette dernière nous propose un devis pour 600 € HT, soit 720 € TTC.

Suite au conseil de juillet 2025, M. FROMENTEAU a demandé un autre devis à la société DESROCHE MENUISERIE afin de pouvoir réaliser un comparatif. M. FROMENTEAU présente au conseil le devis de cette société pour un montant de 395.20 € HT, soit 474.24 € TTC pour une rampe en tôle alu larmée.

M. le Maire explique que le 2nd devis étant moins cher, il est proposé de le retenir : il s'agit d'un produit en bois et en aluminium avec 2 chasses roues).

Délibération 20250903MC01

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° 238 de la société DESROCHE MENUISERIE pour une rampe d'accès pour l'Eglise dans le cadre de l'accessibilité et pour un montant de 395.20 euros HT, soit 474.24 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° 238 de la société DESROCHE MENUISERIE



Mairie de VERRIERES

Proposition de devis pour le spectacle de Noël

Comme chaque année, un spectacle de Noël sera proposé aux enfants au mois de décembre (le vendredi 19). Cette année, l'agent en charge de son organisation, propose un devis pour le spectacle « (mauvais) esprit de Noël » pour un montant HT de 1000 €, soit 1055 € TTC.

Mme DECHATRE ajoute que l'agent en charge de l'organisation de ce spectacle fera des demandes de subventions auprès du CD86 et de la CCVG.

Délibération 20250903MC02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° 979 de la société LA TITE COMPAGNIE pour le spectacle de Noël 2025 et pour un montant de 1000.00 euros HT, soit 1055.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° 979 de la société LA TITE COMPAGNIE

Information concernant le financement des TAP

Suite à l'envoi du dossier Projet Educatif Territorial, la commune a reçu, par courrier, un avis favorable pour une durée de 3 ans de la part de la CAF. Dans ce courrier il est mentionné que : « Les membres du groupe d'appui soulignent la pertinence et la structuration du projet ainsi que l'attention portée au rythme des enfants. Nous vous préconisons de conforter le partenariat avec la MJC. »

Une convention a été signée afin de formaliser l'engagement entre la commune, les services de l'Etat et la CAF.

M. le Maire souhaite remercier Mme DECHATRE qui a de nouveau travailler sur le PEDT. Les années précédentes, 50 € / enfants étaient versés à la commune pour les TAP. Nous avons été informés que les subventions ne seraient plus données, mais nous avons tout de même reçu une réponse positive de la part de la CAF.

Mme DECHATRE explique qu'il est important de travailler dans la même continuité de projet entre l'école et la MJC21.

Proposition de devis pour les activités TAP

Dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaires, 5 ateliers calligraphie seront proposés aux enfants en janvier et février 2026, les mardis. L'agent en charge de leur organisation, propose un devis pour 5 séances pour un montant TTC de 572 €.

Délibération 20250903MC03

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de l'ECOMUSEE DU MONTMORILLONNAIS pour 5 séances de calligraphie (qui seront réalisées en début d'année 2026) et pour un montant de 572.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer la proposition de l'ECOMUSEE DU MONTMORILLONNAIS

Proposition de devis pour un totem pour le groupe scolaire Jules Berry

Dans le cadre de la réalisation des travaux de réhabilitation au niveau du groupe scolaire, il est souhaité d'installer un totem.

M. Le Maire propose un devis, réalisé par la société ESCALE GRAPHIQUE pour un panneau à destination du groupe scolaire Jules Berry (maquette en PJ) et pour un montant de 921.25 euros HT, soit 1105.50 euros TTC.

M. le Maire rappelle que le 1^{er} totem a été réalisé par la société ESCALE GRAPHIQUE et qu'il est installé au niveau de la rue. Ce nouveau totem sera installé au niveau du nouveau préau afin d'être visible de la rue et identifié.

M. le Maire informe qu'il a reçu le sous-préfet cette semaine, pour un autre sujet, et qu'une visite du chantier a pu être réalisée.

M. le Maire propose 2 maquettes au conseil et ce dernier a demandé des ajustements qui seront transmis à la société.

Délibération 20250903MC04

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° DE20250812 de la société ESCALE GRAPHIQUE pour un panneau à destination du groupe scolaire Jules Berry et pour un montant de 921.25 euros HT, soit 1105.50 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° DE20250812 de la société ESCALE GRAPHIQUE



Mairie de VERRIERES

Proposition de convention pour la reprise du distributeur de pizzas

M. le Maire explique au conseil que la société JUST QUEEN est en redressement judiciaire et que depuis le mois de juin 2025 la commune ne perçoit plus les 150 € de loyer. Il y a environ 1200 machines qui ne sont plus en fonctionnement. La commune a été destinataire d'un courrier du liquidateur judiciaire en charge de la gestion de ce dossier, auquel elle a répondu. Par ailleurs, M. le Maire informe le conseil que le vendredi 22 août il a reçu en mairie un investisseur qui a racheté une partie des distributeurs de JUST QUEEN et fait un retour au conseil sur cet échange dans le cadre d'une potentielle convention. M. le Maire informe le conseil qu'il a pris contact avec M. FILLON Arnaud, propriétaire de JUST'PIZZA pour évoquer une potentielle collaboration.

L'objectif de l'investisseur est de trouver, d'ici le mois d'octobre, une entreprise pour alimenter le distributeur à pizzas. M. le Maire demande donc au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Délibération 20250903MC05

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de convention avec la SCI Quai 152.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer la convention avec la SCI Quai 152.

2 – Travaux

Point travaux école

M. Le Maire souhaite informer le conseil de l'avancée des travaux et remercier M. FROMENTEAU qui se rend disponible pour toutes les réunions de chantiers. M. le Maire souhaite également remercier les agents du service technique pour avoir préparé les locaux en deux jours seulement afin que la rentrée puisse se faire dans les meilleures conditions. Enfin, M. le Maire souhaite remercier l'équipe éducative qui a prêté main forte dans le cadre du déménagement, M. VERGNAUD pour la réinstallation des TBI et M. LANNEAU pour la mise en route de la téléphonie.

La 1^{ère} phase a été réceptionnée mercredi dernier. Ces locaux seront à terme, la maternelle. Ce bloc a été complètement refait : réseaux, isolation, traitement de l'air, sanitaires, ...

Retour sur la rentrée scolaire

M. Le Maire souhaite faire un retour au conseil suite à la rentrée scolaire de ce lundi. Les effectifs sont stables malgré le départ d'une fratrie. Mme DECHATRE informe le conseil qu'il y a 115 élèves. Lors de la rentrée, la Directrice de l'école a présenté son équipe et M. le Maire a fait un point sur les travaux qui devraient se terminer en janvier 2026. Il est à noter qu'en juin 2026, 18 élèves de CM2 quitteront l'école primaire pour le collège.

Travaux du lavoir

M. Le Maire souhaite informer le conseil de l'avancée des travaux et remercier M. GIRAULT qui a relancé l'entreprise afin que les travaux soient réalisés. M. le Maire souhaite que soit mise une teinte afin que le bois soit protégé. M. le Maire rappelle au conseil que ces travaux font suite à un sinistre et que la compagnie d'assurance va nous verser la somme de 5403.53 euros.

Travaux de la rambarde route de Lussac

M. Le Maire souhaite informer le conseil de l'avancée des travaux. Ils sont terminés et la couleur qui a été choisie est la même que celle des autres mobiliers urbains. M. le Maire informe le conseil que la commune a été destinataire d'un message de remerciement d'un administré concernant ces travaux.

M. CARPENTIER demande s'il est prévu de faire des travaux d'entretien concernant les pierres qui se noircissent dans le village. M. le Maire explique que cela sera vu avec l'équipe technique de la commune.

Pose de 3 mâts route de Lussac Lotissement PORTEJOIE

M. Le Maire souhaite informer le conseil que la commune a reçu un devis pour l'installation de mâts de la part de la SOREGIES pour un montant de 13 705.38 € HT, soit 16 446.46 € TTC. M. le Maire rappelle que tout le génie civil avait été prévu lors de la création du lotissement. La SOREGIES va prendre en charge 50% des mâts, 50% de l'installation et 100% des LED. L'ensemble des lanternes seront remplacées à compter du lundi 8 et jusqu'au 15 octobre. Cela aura un effet direct sur notre consommation.

Une réunion avait eu lieu en présence de M. FROMENTEAU afin de réaliser le choix en termes de formes et de coloris. Ce qui va changer, c'est au niveau du centre bourg, car se seront des lanternes 4 faces qui seront installées en mode LED.



Mairie de VERRIERES

Par ailleurs, la SOREGIES va prendre en charge 50% de la régulation du réseau. Cela permettra à la commune de piloter les lampes afin de déterminer celles qui devront rester allumées plus longtemps. Les autres 50% seront supportés par la commune avec un échelonnement sur 15 ans.

M. le Maire sollicite seulement l'avis de son conseil, il n'y a pas de délibération prise. Le conseil donne un avis favorable.

Travaux rue de Chez Brisset

M. Le Maire souhaite informer le conseil que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique sont achevés par SRD. Les travaux de viabilisation d'Eaux de Vienne vont commencer afin de viabiliser 3 terrains. Ces travaux sont pris en charge par SRD.

3 – Ressources Humaines

Mutuelle santé

Dans le cadre du conseil du mois de février 2025, il avait été décidé de donner mandat au CDG86 afin que ce dernier lance une consultation pour la mise en place de l'obligation s'imposant aux employeurs publics, en matière de mutuelle santé, au 01/01/2026. A l'issue de la procédure de consultation, le CDG86 a retenu la Mutuelle Nationale territoriale (MNT).

Il appartient maintenant à chaque collectivité de :

- Décider de l'adhésion ou non à la convention
- Déterminer le montant de la participation mensuelle de l'employeur

Pour la mise en place de la mutuelle santé au 01/01/2026, le calendrier ci-dessous sera déroulé :

- Conseil de septembre 2025 : délibération à implémenter pour envoi au CST du 04/11/2025
- Conseil de décembre 2025 : délibération à finaliser suite à l'avis du CST et convention avec la MNT à signer

Il est rappelé que les agents auront le choix d'adhérer ou non à ce contrat collectif de mutuelle santé. S'ils le font, une participation de la commune sera appliquée. Dans le cas contraire, il n'y aura pas de participation de la commune.

Projet de délibération : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUELLE SANTE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA VIENNE AU 1ER JANVIER 2026 – MNT ET PARTICIPATION FINANCIERE MENSUELLE

Projet de délibération en PJ qui sera présenté au CST du 04/11/2025.

Avantage en nature-repas

Point ajourné.

4 – Vie quotidienne

Retour suite à l'audience Eolise

La commune a été destinataire du retour de l'audience à la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux dans le cadre du dossier Eolise. La CCA a conclu à un non-lieu compte tenu du mémoire et des pièces qui ont été versées par l'avocat de la commune. En outre, la commune n'est pas condamnée à payer une quelconque somme à la société EOLISE au titre de l'article L. 761 – 1 du code de justice administrative. Pour information, l'appui de l'avocat été obligatoire dans ce dossier et les frais se sont élevés à 480 euros TTC.

M. le Maire a appris ce matin, par téléphone, qu'un commissaire enquêteur missionné par la Préfecture souhaitait une salle demain pour un RDV avec le porteur de projet. Une concertation publique va avoir lieu prochainement par rapport au projet Eolise et il y aura des permanences au niveau de la mairie pour les habitants. Nous devrions recevoir prochainement le protocole de communication de la part de la Préfecture avec les documents officiels.

CLECT

La Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 25 juin 2025 afin d'examiner la révision de l'attribution de compensation relative au transfert du gymnase de SAINT SAVIN à la CCVG (rapport en PJ). Ce rapport doit être soumis au vote du conseil municipal.

M. le Maire explique que cela ne modifie pas le montant de notre attribution de compensation.



Mairie de VERRIERES

Délibération 20250903MC06 : Transfert du gymnase de SAINT SAVIN, approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 25 juin 2025, relatif au transfert du gymnase de Saint Savin.
Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et sollicite l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise à M. Le Maire la signature du rapport de la CLECT relatif au transfert du gymnase de Saint Savin

Actualisation du classement des massifs forestiers à risque d'incendie dans la Vienne

La loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 a été adoptée afin de renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, en particulier sur les forêts et la végétation. Dans le département de la Vienne, la mise en œuvre de cette loi se traduit par une révision des dispositifs existants et notamment une actualisation du classement des massifs à risque. Le territoire de la commune est concerné par la présence d'un ou plusieurs massifs à risque feux de forêt déjà classé et n'ayant pas fait l'objet de modification. M. le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'un risque important.

Délibération 20250903MC07 : Prévention du risque incendie – Mise à jour des massifs classés à risque du département de la Vienne

En réponse aux événements climatiques exceptionnels survenus en 2022, la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 a été adoptée afin de renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, en particulier les feux de forêt et de végétation. Cette législation vise à améliorer la protection des biens et des personnes tout en optimisant les conditions d'intervention des services de secours. Elle prévoit notamment l'identification des aléas incendie dans les "nouveaux territoires de feu" ainsi que la déclinaison d'outils opérationnels relevant de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI).

Dans le département de la Vienne, la mise en œuvre de cette loi se traduit par une révision des dispositifs existants et notamment une actualisation du classement des massifs à risque qui porte à 28 le nombre de massifs classés.

La commune de Verrières est concernée par le massif de « Forêt de Verrières », pour la zone boisée de son territoire. Dans ce contexte, Monsieur le préfet, par courrier du 23 juillet 2025, sollicite l'avis du conseil municipal sur l'actualisation des massifs forestiers classés à risque d'incendie du département de la Vienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Donne avis favorable

Proposition de convention commune - paroisse

Suite aux différents échanges qui ont eu lieu lors de précédents conseils, concernant le fait de trouver un local afin que l'association LCV86 puisse réaliser ses activités liées aux loisirs créatifs, l'église a été sollicitée pour mettre à disposition sa salle paroissiale. La commune a reçu un courrier de réponse favorable en date du 09/07/2025. Cette mise à disposition est assortie d'une compensation financière que la commune devra verser à l'église.

Le 12/08/2025 un RDV a été organisé avec M. Le Maire, M. FROMENTEAU, M. Le Curé ainsi que la présidente de l'association LCV86 afin de réaliser une visite dudit local. Le 20/08/2025, la Présidente de l'association LCV86 annonçait à la commune l'acceptation de la mise à disposition de ce local.

Afin que cette mise à disposition soit bordée, M. Le Maire propose au conseil deux conventions :

- Une entre la commune et la paroisse (projet en PJ)
- Une autre entre la commune et l'association (ci-après et projet en PJ)

A ce jour, il y a des coûts qui ne sont pas encore déterminés avec la paroisse (cela concerne les dépenses énergétiques). M. le Maire explique que les armoires et le matériel de l'association peuvent rester sur place. Le Local WC n'étant pas en très bon état, la commune va acheter de la peinture et les membres de l'association se proposent de peindre.

M. CARPENTIER pose la question de l'accueil de PMR ainsi que la question du risque incendie par rapport au stockage.



Mairie de VERRIERES

Délibération 20250903MC08 : Convention de mise à disposition d'un local entre la commune de Verrières et la Paroisse.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le projet de convention (en PJ) afin de border la mise à disposition à titre onéreux du local de la paroisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité

Autorise à M. Le Maire la signature de la convention entre la commune et la paroisse (en PJ)

Proposition de convention commune - association

Suite du précédent point.

Délibération 20250903MC09 : Convention de mise à disposition d'un local entre la commune de Verrières et l'association LCV86

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le projet de convention (en PJ) afin de border la mise à disposition à titre gratuit du local de la paroisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité

Autorise à M. Le Maire la signature de la convention entre la commune et l'association LCV86 (en PJ)

Rapport annuel 2024 du SIMER

M. Le Maire informe le conseil que le rapport a été réceptionné en mairie en aout et qu'il est disponible pour consultation dans les locaux de la mairie.

Personnes vulnérables contactées durant les épisodes de forte chaleur

M. Le Maire informe le conseil que durant les épisodes de forte chaleur fin juin-début juillet ainsi que mi-août, la trentaine de personnes vulnérables a été appelée à plusieurs reprises. M. le Maire en profite pour remercier l'équipe administrative d'avoir pris en charge les appels.

Mme VERGNAUD prend la parole pour affirmer qu'elle a procédé également aux appels.

M. le Maire explique qu'il a eu des retours d'habitants qui ont apprécié ces appels.

Retour d'informations Octobre Rose et Féerie de Noël

M. le Maire souhaite faire un retour d'informations suite à la réunion du lundi 25/08.

M. le Maire présente au conseil son power point sur la féerie de Noël : création d'un village avec des exposants et des artisans le samedi 6 décembre à partir de 17h30.

Retour sur la Fête Communale du 12 juillet

M. le Maire souhaite remercier tous les bénévoles qui ont œuvrés dans le cadre de la fête communale. Il souhaite également remercier le cuisinier qui a permis aux bénévoles de se restaurer durant les préparatifs.

M. le Maire informe le conseil qu'un pot de remerciement commun comité des fêtes-commune sera organisé le 26 septembre à la suite de l'assemblée générale du comité des fêtes.

20 ans de la médiathèque

M. Le Maire souhaite faire un point d'information concernant ce sujet. L'évènement se déroulera le samedi 20 septembre à partir de 16h30. A cette occasion, des totbags seront offerts et un goûter sera servi. Une réponse est souhaitée avant le 18 septembre.

5 - Questions diverses

Bulletin municipal

M. le Maire informe le conseil et la commission dédiée que la 1^{ère} réunion se déroulera mercredi prochain à 19h30.



Mairie de VERRIERES

Proposition de devis pour la réfection d'un chemin

M. le Maire propose au conseil le devis de la société SEMELAG afin de réaliser des travaux de terrassement sur une partie du chemin du Theil. Cela permettrait à un administré de régler une problématique d'accès à un garage. L'évacuation de la terre sera réalisée en interne.

Délibération 20250903MC10

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° D25-0902 de la société SAMELAG pour un forfait terrassement sur le chemin du Theil et pour un montant de 480.00 euros HT, soit 576.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° D25-0902 de la société SAMELAG

6 - Tour de table

Mme VERGNAUD

Le 15/11 : repas des familles à l'EHPAD

Le 30/11 à 12h00 : repas des plus de 70 ans

Le 12/12 au soir : repas maire-adjoints-agents

Le 19/12 midi : repas de Noël de l'école

L'application Intramuros a été mise en place cet été.

Mme DECHATRE

Le 06/08 il y a eu le ciné plein air, organisé par la MJC21, en partenariat avec la mairie et avec la participation du groupement des jeunes des 3 vallées, qui n'a pas rassemblé beaucoup de personnes, peut-être y a-t-il eu un souci de communication/d'affichage. Des jeunes de la MJC21 ont diné sur place.

Concernant les états des lieux de sortie avec la MJC21 se pose le souci des réparations des dégradations au niveau du couloir de l'espace Jean Alain Lochon.

Mme ROBERT

La responsable de la médiathèque a réutilisé des panneaux en bois pour l'exposition.

La semaine prochaine il y a la 1^{ère} réunion du bulletin municipal, il est demandé aux commissions d'envoyer leurs éléments.

M. le Maire demande à ce qu'il y ait plus de tirage cette année.

Il sera également important de mettre en avant que la commune accueille un 4^{ème} médecin traitant dans l'actuel studio qui va devenir un cabinet de consultation. Il y a également 2 nouveaux professionnels au niveau de l'espace de co-working.

Mme THIMONIER

Elle demande où nous en sommes du remplacement des barrières devant l'espace JAL.

M. le Maire répond que c'est en cours au niveau de l'assurance.

M. DEMEESTER

IL demande où en sont les travaux au niveau du parking du pôle de santé.

M. le Maire répond que cela est en cours entre la CCVG et les propriétaires.

M. GIRAULT

Il souhaite remercier les 2 agents techniques qui étaient présents pour le déménagement du grenier de l'école et rappelle qu'il y a du tri à faire car des documents ont été retrouvés.

Fin de séance

A VERRIERES, le 03/09/2025

Le Maire, Christophe VIAUD



Le secrétaire de séance, Guillaume DEMEESTER

